



Inscription au permis de conduire annulée

Par **LATINARGENTINA**, le **08/07/2011 à 20:01**

Bonjour,
Je me suis inscrite en juin 2009 à l'auto ecole city zen.
Je n'ai jamais été à aucun cours.
Je n'ai même pas ramené les pièces justificatives à mon inscription (photos, timbres...)
J'ai payé tout de suite la somme de 890 euros qu'ils ont encaissé.
En novembre 2010 je suis allée les voir pour savoir s'il n'y avait pas de soucis vu que je n'étais jamais venue, ils m'ont dit que, étant donné que je n'avais jamais ramené les pièces je n'étais pas inscrite au permis donc il n'y avait pas de délai.
Aujourd'hui je suis allée là-bas pour suivre un cours et on m'a dit qu'il était trop tard et que je ne pouvais plus venir suivre des cours, que mon inscription n'était plus valide. Mais je ne comprends pas vu qu'on m'a dit en novembre qu'il n'y avait pas d'inscription.
Puis-je demander à récupérer mon argent ou est-il perdu???

Par **mimi493**, le **08/07/2011 à 20:41**

Relisez votre contrat.
C'est vous qui avez refusé que la prestation soit exécutée